



Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)
Tél. 026 413 90 40
Fax 026 413 90 41
commune@la-roche.ch

PROCÈS-VERBAL

Assemblée communale du 16 décembre 2021

Lieu : Halle Sport & Culture à La Roche
Heure : 20h00
Présidence : M. Bertrand Gaillard, syndic
Secrétariat : Mme Elodie Repond, secrétaire
Mme Laura Bussard, apprentie

Présents : 46 (y compris le Conseil communal)
Auditeurs : 5
Excusé : 1

Tractanda

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
2. **Approbation du règlement sur les finances communales**
3. **Budget 2022**
 - 3.1 **Budget de fonctionnement**
 - 3.1.1 Présentation
 - 3.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 **Budget d'investissement**
 - 3.2.1 Agrandissement du bâtiment scolaire
 - 3.2.2 Réfection des stores de la Halle Sport et Culture
 - 3.2.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité
 - 3.2.4 Crédit complémentaire pour la 2ème étape de réfection de la route du Belvédère
 - 3.2.5 Réfection de la chaussée du chemin des Papauses
 - 3.2.6 Réfection de la route de la Côte
 - 3.2.7 Remplacement de la conduite d'eau potable en éternit secteur vers l'église
 - 3.2.8 Réfection des endiguements du ruisseau de la Roumatta
 - 3.2.9 Réfection des chemins AF

3.3 Rapport de la Commission financière

3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2022

4. Budget 2022 du Foyer St-Joseph

4.1 Budget de fonctionnement

4.1.1 Présentation

4.1.2 Rapport de la Commission financière

4.2 Budget d'investissement

4.2.1 Présentation

4.2.2 Rapport de la Commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2022

5. Modification du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

6. Divers

Ouverture de la séance

M. Bertrand Gaillard, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence. Il excuse notre Conseiller communal **M. Jämes Michoud** (positif COVID).

M. Bertrand Gaillard déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'Assemblée.

M. Bertrand Gaillard annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 3 décembre 2021, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

Nomination des scrutateurs

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

5 personnes sont présentes à cette assemblée communale.

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **M. Simon Brodard**
- **M. David Birbaum**

Point 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 0

Point 2. Approbation du règlement sur les finances communales

M. Claude Raemy présente le règlement sur les finances communales et apporte quelques compléments d'informations.

L'assemblée communale de la commune de la Roche

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 ¹ Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Remarque : M. Claude Raemy précise que la limite d'endettement a été fixée après avoir analysé les 4 derniers exercices comptables.

² *Une liste des investissements inférieurs à la limite d'activation sera tenue.*

Art. 4 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000 francs. L'article 8 est réservé.*

Remarque : M. Claude Raemy précise qu'il s'agit d'une dépense non budgétisée et qui devient indispensable en raison d'une circonstance particulière durant l'année. Cet article permet à la commune d'avoir une certaine autonomie au niveau des dépenses non prévues.

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ *Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.*

Remarque : M. Claude Raemy précise qu'il s'agit de dépenses légales facturées aux communes dans le cadre de sa participation aux différentes associations régionales et cantonales.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Remarque : M. Claude Raemy précise qu'un crédit additionnel complète un crédit d'engagement dont le montant est insuffisant.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 50'000 francs.

Remarque : M. Claude Raemy précise qu'un crédit supplémentaire corrige un crédit insuffisant.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 10'000 francs peuvent ne pas être listés.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence immobilière dans les domaines et les limites suivantes :

- a) Opérer toutes les transactions relatives au domaine public et privé ;
- b) Dans l'application des lettres a, la délégation de compétences s'opère de la manière suivante :

- a. Echange, aliénation et/ou acquisition immobilières jusqu'à un montant de Fr. 50'000.00 et/ou une surface maximale de 1000 m2 ;
- b. Lorsqu'il y a vente de terrain communal, les prix pratiqués au m2 tiennent compte de la situation géographique du terrain et de sa qualification au PAL ;
- c) Constituer des servitudes personnelles en faveur de la Commune et des servitudes foncières, respectivement requérir leur radiation ;

² Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Questions/remarques

M. Stéphane Risse relève que le règlement prévoit un article pour que le Conseil communal soit compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000 francs. Il demande à combien s'élevait ce montant jusqu'à présent ? **M. Claude Raemy** répond que le montant ne doit pas dépasser 50'000 francs et le 10% du crédit. Si ces deux critères ne peuvent pas être respectés, la Commune doit avertir la Commission financière et demander un crédit supplémentaire. **M. Stéphane Risse** demande à nouveau quel était ce montant ? **M. Bertrand Gaillard** répond que le montant ne devait pas dépasser le taux de 10% pour les investissements et pour les dépenses du fonctionnement, le budget devait être respecté.

M. Bertrand Gaillard précise que ce règlement est lié à la nouvelle norme comptable MCH2 qui doit être appliqué par toutes les communes fribourgeoises au 1er janvier 2022. Ce règlement a été présenté à la Commission financière pour définir les seuils et les limites de dépassement.

Approbation

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation de ce règlement sur les finances communales :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.1 Budget de fonctionnement 2022

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy, conseiller communal responsable des finances. Pour faciliter la compréhension de la lecture du budget 2022, seules les têtes de chapitres seront présentées à l'écran et les particularités seront commentées par M. Claude Raemy.

M. Claude Raemy précise qu'il y a une colonne concernant le budget 2021 selon la version MCH1 et une colonne selon la version MCH2. On constate que les résultats sont identiques, il s'agit simplement d'une répartition différente dans les comptes. A relever également que la version MCH2 n'utilise plus les imputations internes car elles sont comptabilisées directement dans les bons comptes.

Chapitre	Désignation	Budget 2021 MCH1		Budget 2021 MCH2		Budget 2022 MCH2	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	815'010.00	208'800.00	815'010.00	208'800.00	774'640.00	201'500.00
1	ORDRE PUBLIC	216'644.50	191'370.00	216'644.50	191'370.00	226'453.70	180'890.00
2	FORMATION	2'402'780.00	415'000.00	2'402'780.00	415'000.00	2'444'700.00	586'900.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	386'730.00	45'250.00	391'530.00	45'250.00	441'940.00	49'250.00
4	SANTÉ	680'500.00	108'100.00	680'500.00	108'100.00	737'980.00	113'500.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'493'212.00	554'040.00	1'494'212.00	554'040.00	1'564'693.60	580'871.60
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	661'100.00	121'900.00	681'400.00	123'100.00	795'670.00	134'900.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	810'580.00	668'900.00	809'080.00	667'400.00	801'450.00	711'700.00
8	ÉCONOMIE	71'230.00	20'000.00	69'130.00	23'200.00	123'115.00	66'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	689'220.00	5'516'060.00	400'720.00	5'247'160.00	450'580.00	5'512'696.00
	Totaux	8'227'006.50	7'849'420.00	7'961'006.50	7'583'420.00	8'361'222.30	8'138'907.60
	Résultat		377'586.50		377'586.50		222'314.70

Catégorie		Charges	Revenus	
0	Administration générale	Législatif	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la rémunération des scrutateurs, des honoraires et des frais de fiduciaire 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport au budget 2021
		Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des cotisations patronales 	<ul style="list-style-type: none"> Moins de revenu en raison de la suppression de la commission de bâtisse pour le Zible B sachant que les travaux sont terminés
		Service généraux / administration	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la charge salariale pour 2022 En 2021, nous avons des doublons dans certains postes pour permettre de former les remplaçants avant le départ de certains employés Diminution des charges au niveau des frais de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Immeuble de la Maison de Ville	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de conciergerie avec l'achat de défibrillateurs en 2021 qui n'est pas reporté cette année 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des locations de salles par rapport à l'effectif de cette année dû au COVID
1	Ordre public	Questions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de maintenance du cadastre 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'imputation interne pour le cadastre dans les autres dicastères
		Service du feu et police du feu intercommunale LR/PLV	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du solde des pompiers Achat de dispositifs contre les crues Entretien du tonne-pompe suite à un problème sur une valve 	<ul style="list-style-type: none"> Refacturation du spécialiste en protection incendie aux autres communes de la rive droite
		Défense militaire	<ul style="list-style-type: none"> Selon MCH2, les frais financiers sont imputés en direct dans les chapitres concernés → on peut constater ceci avec l'amortissement et les intérêts pour le stand de tir 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Protection civile	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		ORCOC	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement significatif, mise à part quelques petites adaptations 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque

Catégorie		Charges	Revenus	
2	Formation	Ecole enfantine	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la participation communale 	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement sur la réserve faite lors de la création de la 2ème harmos
		Ecole primaire	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées et adaptation des subventions à l'AES 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Bâtiment scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Grande différence par rapport à 2021 en raison de la modification de la place de jeux qui n'est pas reportée 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Accueil extra-scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Après une année complète dans les nouveaux locaux, adaptation de certains frais (électricité, eau, chauffage) y compris le loyer sur 1 année et non plus sur 8 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Responsable d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Changement de la directrice des écoles, engagée uniquement pour le cercle scolaire La Roche/Pont-la-Ville (sans Corbières et Hauteville) → adaptation du taux de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Cercle LR/PLV	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des locations dans le bâtiment de l'AES pour certaines salles 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Ecoles spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Légère augmentation des indemnités de fin d'étude/apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
3	Culture, culte et loisirs	Sociétés culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la participation aux dépenses du conservatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Halle Sport & Culture	<ul style="list-style-type: none"> Les frais financiers sont directement imputés dans les chapitres concernés Diminution des travaux d'entretien sur la place 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque

		Sports	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la participation communale à la régionalisation des sports 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Concerne les frais financiers pour les WC et douche du bord du lac 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
4	Santé	Hôpitaux	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la participation communale aux Ambulances Sud fribourgeois 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Etablissements médicaux-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Soins ambulatoires	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des aides et soins à domicile et des indemnités journalières (charges liées) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage complémentaire et désinfection pour respecter les recommandations des autorités au niveau de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Service médical des écoles	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
5	Prévoyance sociale	Institution pour personnes handicapées et inadaptées	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la charge cantonale 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Vieillesse et survivants	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget pour le Zible B 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des subventions aux crèches selon la grille tarifaire 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Fin des subsides pour le Zible A 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Aide matérielle	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées pour le service social 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Service des curatelles	<ul style="list-style-type: none"> Location d'une nouvelle surface dans la Maison de Ville y compris l'achat de mobilier et de matériel complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Refacturation des charges aux communes membres du Service des curatelles

Catégorie		Charges	Revenus
6 Trafic et télécommunications	Routes communales	<ul style="list-style-type: none"> • En plus des entretiens courants, nous avons prévu des montants pour le prolongement d'un trottoir au pont de la Serbache en lien avec les futurs travaux sur ce pont, des travaux d'urgences à la route des Chenalettes, à la route de la Côte et à la réfection d'un collecteur d'eau claire au départ de la route de la Berra • Imputation des frais financiers pour tous les ouvrages de génie civil 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement d'un montant sur la réserve intempérie
	Place de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau chapitre en lien avec les contrôles effectués cette année au bord du lac → en cours de négociation avec l'ensemble des communes pour une solution uniformisée et économiquement viable 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de vignettes de stationnement
	Immeuble édilité	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques entretiens complémentaires prévus 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
	Immeubles abris de bus et WC public	<ul style="list-style-type: none"> • Différence due à la prise en compte des frais financiers pour les WC publics du Brand 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
	Autres systèmes de transports	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la participation au trafic régional • Renouvellement de l'aide aux remontées mécaniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
	Télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la participation communale 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque

Catégorie		Charges	Revenus	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'entretien des installations • Augmentation de la participation à l'eau de secours pour une année complète 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
		Traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement sur la réserve pour équilibrer le compte
		Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des horaires d'ouverture de la déchetterie ce qui implique une augmentation de la charge salariale du personnel • Modification du portail d'entrée et entretien divers • Augmentation des frais de ramassage 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des déchets → augmentation des rentrées
		Correction des cours d'eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
		Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de suivi de la décharge des Frandières 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
		Cimetière	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de nouveaux emplacements pour les urnes (travaux prévus en 2021 et non reportés pour 2022) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque
		Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du travail du spécialiste feu pour les commissions d'aménagement • Montant prévu pour l'aménagement de la zone Bas de Scherwyl 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de remboursement pour l'aménagement de la zone Bas de Scherwyl

Catégorie		Charges	Revenus	
8	Economie	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Sciernes	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des frais d'entretien des voies d'accès en lien avec les forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> Diminution en lien avec l'entretien des voies d'accès pour les Sciernes 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Chalet de la Berra	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des frais financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la location minimale encaissée
		Industrie artisanat et commerce	<ul style="list-style-type: none"> Montant prévu pour la promotion économique en lien avec le comptoir gruérien où la commune sera présente en soutien avec nos entreprises et pour promouvoir notre magnifique région 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Turbine du brand	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne vente d'énergie
	Abattoir	<ul style="list-style-type: none"> Quelques petits travaux d'entretien en plus 	<ul style="list-style-type: none"> Une partie de la location est imputée sur l'édilité 	
9	Finances et impôts	Impôts communaux ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du traitement du percepteur avec la nouvelle personne responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Montant des différents impôts reçus de la part du canton avec une toute petite marge Prise en compte d'une compensation cantonale
		Impôts communaux spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de certains impôts comme la contribution immobilière, l'impôt sur les mutations, les successions → ces impôts sont difficiles à prévoir et très variables d'une année à une autre
		Péréquation financière	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Le budget se base sur les montants annoncés par le Canton
		Part recette sans affectation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Part de l'impôt sur les véhicules selon montant reçu

Administration de la fortune et la dette	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des amortissements et intérêts de la dette à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Immeuble Passade	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons prévu de mandater un architecte pour réaliser une étude sur la rénovation du bâtiment et un calcul de rendement 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Poste non ventilable	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement sur la réserve "réforme fiscale 17" afin de commencer à dissoudre cette dernière

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2022

Le budget 2022 de la commune de La Roche prévoit au total CHF 8'361'222.30 de dépenses et CHF 8'138'907.60.- de revenus. Cela représente un excédent de charges de CHF 222'314.70.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2022.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2022 et a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Malgré un excédent de charges, nous avons pu constater que les coûts sont bien maîtrisés et réalistes.

Dès lors, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la commission financière pour la lecture de son rapport et précise que le budget de fonctionnement sera voté au point 3.4 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2022 ».

Planification financière

Présentation

M. Claude Raemy présente à l'assemblée la planification financière 2016-2025. Selon les comptes 2020, on constate que les charges liées cantonales sont supérieures aux charges communales (51% charges liées cantonales et 49% charges communales). Avec le futur projet du Centre Sportif à la Tour-de-Trême, la nouvelle association Option Gruyère et les frais financiers des EMS du district, ces charges liées vont fortement augmenter à partir de 2023 et entraîneront des conséquences sur les finances communales.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque sur la planification financière.

Point 3.2 Budget d'investissement 2022

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à chaque conseiller communal en charge du dicastère auquel l'investissement est lié.

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	380'000.00		965'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	55'000.00		46'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	681'000.00		1'224'000.00	456'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	880'000.00	261'000.00	525'000.00	160'000.00
8	ÉCONOMIE	1'300'000.00		50'000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	70'000.00	30'000.00		
	TOTALISATION	3'366'000.00	291'000.00	2'810'000.00	616'000.00
	Résultat		3'075'000.00		2'194'000.00

Point 3.2.1 Agrandissement du bâtiment scolaire

Présentation

M. Thierry Moret annonce que suite à l'approbation de l'assemblée communale pour un rafraîchissement de notre bâtiment scolaire, la pandémie nous a retardé les travaux d'entretien prévus dans notre école.

Dans ce même laps de temps, les prévisions des effectifs futurs ont montré que le cercle scolaire de La Roche/Pont-la-Ville manquera de plusieurs salles de classe et de salles annexes dans les prochaines années. Cette année déjà, nous étions très proche d'ouvrir une 4^{ème} classe d'école enfantine. Le report de certains parents nous ont permis de ne pas le faire.

Plusieurs discussions ont été menées avec la commune voisine de Pont-la-Ville afin de savoir sur quel site ces classes devraient s'ouvrir. Des rencontres avec le service des bâtiments et la DICS ont eu lieu pour déterminer les besoins futurs. Une étude de faisabilité a été attribuée au bureau be:architecture pour proposer des solutions respectant les directives cantonales et acceptables financièrement pour la commune.

Le verdict est limpide. Un nouveau bâtiment comportant 6 classes au normes et diverses salles complémentaires doit être construit. Ce nouveau bâtiment nous permettra de travailler en deux temps : construction du bâtiment à côté de l'actuel (côté jardin et place de parc des enseignants) et ensuite rénovation du bâtiment existant.

L'étude de faisabilité montre les coûts suivants :

- Nouveau bâtiment : CHF 4'400'000.-
- Rénovation complète : CHF 1'400'000.-

Des travaux d'une telle ampleur devront s'échelonner sur 4 à 5 ans.

Le crédit demandé à l'assemblée communale comprend :

- Les frais de mandataire pour finir de développer le projet
- Assurer les études nécessaires
- Préparer la demande de subvention
- Etc...

Il nous permettra de travailler jusqu'au dépôt du permis de construire. Une fois les appels d'offres reçus, le crédit sera consolidé et le solde du financement sera proposé à l'assemblée communale.

Montant de l'investissement	CHF	600'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	9'000.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	18'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

M. Bertrand Gaillard précise qu'une rencontre avec le Service de l'Etat compétent a été organisée afin d'analyser l'état de nos bâtiments, les besoins futurs pour notre cercle scolaire, l'état de l'école de Pont-la-Ville et une proposition de construction par un bureau d'architecte. Les variantes pour l'emplacement du bâtiment ont déjà été étudiées succinctement et ont démontré qu'il y avait très peu de possibilité. En effet, un agrandissement du côté de l'église serait difficilement réalisable en raison des exigences des biens culturels, une construction trop près du voisinage pourrait engendrer des oppositions et enfin près de la Halle Sport & Culture occasionnerait la suppression d'un trop grand nombre de places de parc. L'emplacement projeté avait déjà été étudié à l'époque. Lors de la construction de l'école, cet emplacement n'était pas optimal mais avec les nouvelles techniques et la réalisation de sondages, le projet pourra se poursuivre. De plus, après une discussion avec la directrice des écoles, l'emplacement envisagé permettra d'améliorer l'éclairage des salles de classe sachant qu'actuellement, les enseignants sont obligés de fermer les stores en raison de la trop grande luminosité lors de l'utilisation des outils informatiques. Enfin, réaliser un deuxième bâtiment évite des mises aux normes incendie et sécurité qui sont relativement coûteuses.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour l'agrandissement du bâtiment scolaire.

Au vu des informations reçues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'agrandissement du bâtiment scolaire pour un montant de CHF 600'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION :	46
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

Point 3.2.2 Réfection des stores de la Halle Sport & Culture

Présentation

Mme Isabelle Yerly relève que les stores de la Halle de Sport et Culture ont été installés lors de sa construction en 2003. La durée de vie de cet équipement est généralement estimée à une quinzaine d'années.

Après bientôt vingt ans d'utilisation, la maintenance de ces stores devient de plus en plus difficile et onéreuse à réaliser. Ces dernières années, notre concierge est intervenu de plus en plus fréquemment pour les réparer. Au regard de leur état de détérioration, les réparations ponctuelles et onéreuses par leur fréquence ne suffiront bientôt plus à la remise en état de ce matériel.

Le Conseil communal a donc choisi de soumettre à votre approbation ce crédit d'investissement qui lui permettra de procéder au remplacement des futurs stores défectueux. Leur remplacement ne sera effectué que lorsqu'ils cesseront de fonctionner.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 46'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	46'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	690.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	1'380.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour la réfection des stores de la Halle Sport & Culture.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection des stores de la Halle Sport & Culture pour un montant de CHF 46'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 45
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 1

Point 3.2.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité

Présentation

Par le présent texte, le Conseil communal sollicite votre approbation d'un crédit de CHF 80'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie.

Pour assumer les tâches qui lui sont dévolues, le service de la voirie dispose des véhicules suivants :

- un véhicule de service de marque Fiat, mis en circulation en février 2019 ;
- une camionnette de marque Isuzu avec pont basculant 3 côtés, mis en circulation en août 2020 ;
- un tracteur à gazon Husqvarna, mis en circulation en mars 2020 ;
- un tracteur New Holland équipé d'une lame à neige et d'une saleuse, mis en circulation en avril 2001.

Ce dernier véhicule n'est actuellement utilisé que pour les travaux de déneigement. Vieux de 20 ans, il souffre de plusieurs dysfonctionnements importants. Pour qu'il puisse être expertisé en 2022, il sera nécessaire de réparer sa boîte hydrostatique, son système hydraulique et ses rotules de direction. Les coûts de remplacement de sa pompe hydrostatique et de sa pompe à injection sont estimés à CHF 9'000.- sans intégrer les heures de travail nécessaire à cette opération. Le service et la révision des rotules s'élèveraient à CHF 2'000.- environ.

Le Conseil communal juge ces travaux très onéreux et peu indiqués en regard de l'ancienneté de ce véhicule. Il lui paraît préférable d'investir dans l'acquisition d'un nouveau véhicule plus polyvalent qui pourrait être utilisé tout au long de l'année.

Pour cela, il souhaite acquérir un chargeur style Weidemann 1390, équipé de plusieurs options et accessoires (bennes, fourche à palette, lame à neige, saleuse). Une telle machine permettrait de plus à la Commune de renoncer à certaines locations de véhicules habituellement faites auprès de tiers dans le cadre de certains travaux.

Le prix d'achat de CHF 80'000.- a été établi selon les offres préliminaires de divers fournisseurs potentiels et inclut le montant de reprise de l'ancien véhicule.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 80'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	80'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'200.00
Amortissement ordinaire	15.00%	CHF	12'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour l'achat d'un véhicule pour l'édilité.

Suite à toutes les réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

M. Bertrand Gaillard précise que les véhicules ont été testés par les employés de l'édilité. Il profite de remercier **Mme Isabelle Yerly** et **M. Fabien Kolly** pour l'organisation de ces démonstrations.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'achat d'un véhicule pour l'édilité pour un montant de CHF 80'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.2.4 Crédit complémentaire pour la 2^{ème} étape de réfection de la route du Belvédère

Présentation

Mme Isabelle Yerly rappelle que l'assemblée communale du 17 décembre 2020 avait accepté un crédit de CHF 450'000.- pour la seconde étape de réfection de la route du Belvédère. Le présent préavis vise à appuyer la nécessité d'une augmentation de ce crédit de CHF 205'000.- qui viendrait répondre aux derniers développements de ce projet.

En mai 2021, le Conseil communal a confié à l'entreprise Hubert Etter & Fils SA l'inspection vidéo des canalisations de ce tronçon. Ce contrôle a permis de constater que ces dernières ont subi de très importants dégâts (fissures, dépôts de calcaire, racines), nettement supérieurs à ce qui avait été imaginé.

Les réparations nécessaires à la remise en état de ces canalisations sont dès lors plus importantes que celles initialement prévues. Elles comportent la réfection complète d'un tronçon de collecteur sur une longueur de 37 mètres, des réparations ponctuelles ainsi que du fraisage et du nettoyage.

Lors de la réception des soumissions, d'importantes augmentations de prix liées à la crise du COVID ont été constatées par rapport à l'estimation des coûts effectués en septembre 2020. En effet, les prix des matières plastiques ont augmenté à plusieurs reprises depuis le début de l'année et la valeur des fournitures nécessaires à ces travaux est donc plus élevée que celle initialement budgétée. Le surcoût relatif aux éléments cités ci-dessus se monte à CHF 70'000.-.

De plus et ce à la suite des fortes précipitations du mois de juin, la route cantonale a subi plusieurs inondations dans le secteur du chemin des Frandières. La commune a mandaté CSD Ingénieurs SA pour étudier l'évacuation des eaux claires et déterminer les mesures à entreprendre pour assainir ce secteur et prévenir ces situations. Il ressort du rapport de cette enquête que la construction d'une rétention d'un volume d'environ 130 m³ viendrait sensiblement améliorer la situation actuelle. Cette dernière serait aménagée à côté du tronçon du collecteur devant être reconstruit dans le cadre de la réfection de la route du Belvédère. Le coût de construction de cette rétention est estimé à CHF 135'000.-.

Dans le but de maîtriser les investissements et l'endettement de la commune, le Conseil communal a décidé de différer à 2022 la seconde étape de réfection de la route du Belvédère et de solliciter un crédit complémentaire pour toutes les raisons énumérées ci-dessus.

Finalement, ces travaux feront l'objet de subventions cantonale et fédérale qui sont encore à affiner mais qui couvriront environ 57% de leurs coûts.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit complémentaire de CHF 205'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	205'000.00
Subventions attendues	57%	116'850.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'322.25
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'763.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

M. Bertrand Gaillard précise que la rétention a pour but de décharger les ruisseaux sous tuyau du Stoutz et le collecteur communal dans le quartier de la Brèteneire.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour le crédit complémentaire pour la 2^{ème} étape de réfection de la route du Belvédère.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne le crédit complémentaire pour la 2^{ème} étape de réfection de la route du Belvédère pour un montant de CHF 205'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.2.5 Réfection de la chaussée du chemin des Papauses

Présentation

Dans le cadre de la planification de réfection des chemins à usage agricole 2021-2025, le Conseil communal souhaite procéder à la remise en état d'un chemin agricole par année.

De nombreux chemins de ce type présentent des marques d'usures importantes. C'est notamment le cas du premier tronçon (environ 310 mètres) du Chemin des Papauses, dont l'état ne répond plus aux exigences de sécurité et de praticabilité. A cause de son usure avancée, la remise en état de ce tronçon s'avère pressante. Le Conseil communal a donc choisi de l'inscrire dans la 1^{ère} étape de sa planification de réfection. L'état du tronçon supérieur de ce chemin, débutant après le bâtiment « non-agricole », n'est pas aussi préoccupant. Sa réfection sera donc réalisée dans un second temps. Elle s'inscrira dans la deuxième étape de planification qui s'étend sur une durée de quatre ans. Celle-ci concerne également des projets de réfection du chemin de la Rugi, de la route du Milan et du dernier tronçon de la route du Belvédère.

Le crédit de CHF 230'000.- qui vous est aujourd'hui soumis ne porte que sur les travaux entrepris sur le tronçon inférieur du Chemin des Papauses. Ceux-ci consistent en la réfection du revêtement bitumeux sur une longueur d'environ 310 mètres, l'élargissement de la chaussée de 2.50 à 3.00 mètres, sa stabilisation et la réparation de canalisations. Ces travaux feront également l'objet de subventions cantonale et fédérale qui sont encore à affiner mais qui couvriront environ 57% de leurs coûts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 230'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	230'000.00
Subventions attendues	57%	131'100.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'483.50
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'978.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour la réfection de la chaussée du chemin des Papauses.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la chaussée du chemin des Papauses CHF 230'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION :	46
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

Point 3.2.6 Réfection de la route de la Côte

Présentation

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation de l'assemblée communale une demande de crédit de CHF 68'000.- pour les travaux d'urgence, la réalisation de drainages et la remise en état provisoire du revêtement bitumeux d'un tronçon de la route de la Côte.

De fortes pluies se sont abattues sur notre commune en juin 2021. A cette occasion, d'importants débits d'eau ont emprunté la route de la Côte et se sont infiltrés dans cette dernière sur un secteur déjà détérioré du revêtement bitumeux. Plusieurs interventions urgentes ont été effectuées pour assurer la circulation des véhicules sur ce chemin, soit la mise en place provisoire d'une couche de fondation et de fossés permettant l'évacuation des eaux de ruissellement. Le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté une entreprise pour venir effectuer des travaux de remise en état provisoire avant la fin de l'année 2021. Ces travaux ne pouvant en effet pas attendre l'aval de l'assemblée, il a été décidé d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles d'un montant de CHF 16'000.- environ.

Afin de protéger cette route de futures infiltrations liées aux fortes intempéries, des travaux complémentaires doivent être effectués. Ceux-ci consistent en la réalisation d'un drainage d'un diamètre de 300 millimètres sur une longueur d'environ 65 mètres, une augmentation du diamètre du tronçon collecteur de 110 à 300 millimètres sur une longueur d'environ 11 mètres dans le secteur du carrefour et la pose d'un nouveau revêtement bitumeux provisoire. Le coût de ces travaux se monte à CHF 52'000.-. Ces travaux feront également l'objet de subventions cantonale et fédérale qui sont à encore affiner mais qui couvriront environ 57% de leurs coûts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 68'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	68'000.00
Subventions attendues	65%	44'200.00
Mode de financement	Financé par un emprunt	
Impact sur le compte de fonctionnement		
Intérêt	1.50%	CHF 357.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF 476.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF

Questions/remarques

M. Antoine Gaillard demande où se jette l'eau du collecteur de 300 mm d'une longueur de 11 mètres ? **M. Bertrand Gaillard** répond qu'il rejoint le ruisseau de la Serbache pour se diriger vers d'autres collecteurs.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour la réfection de la route de la Côte.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la route de la Côte pour un montant de CHF 68'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.2.7 Remplacement de la conduite d'eau potable en éternit secteur vers l'église

Présentation

M. Fabien Kolly annonce que la conduite actuelle en éternit située dans le secteur de l'église est vétuste et se détériore. Le Conseil communal souhaite remplacer la conduite actuelle par une conduite en PE Ø 180 mm sur une longueur de 280 mètres. Celle-ci comprend 6 raccords privés, 2 bornes d'hydrants et 2 vannes de secteur. Un forage dirigé d'une longueur de 35 mètres sera nécessaire pour traverser la route cantonale afin d'alimenter la borne hydrante. Après les travaux de rénovation de l'école, la place devra être goudronnée. C'est pourquoi il est judicieux de remplacer cette ancienne conduite au préalable afin de ne pas devoir creuser et abimer le revêtement neuf.

Le type de sol en gravier ne nous laisse pas savoir s'il y a déjà des fuites sur cette conduite en éternit car l'eau se draine dans le terrain. A noter que le remplacement, cette année, de la conduite dans le secteur de Villaret a permis d'économiser une quantité d'eau conséquente (50 litres/minute). Cet état de fait signifie que de l'eau s'écoulait et que ces fuites n'ont pas pu être détectées en raison de la nature du sol.

Cet investissement est nécessaire pour la bonne santé de notre réseau d'eau.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 325'000.-.

Montant de l'investissement		CHF	325'000.00
Subventions attendues			
Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	4'875.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	6'500.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

M. Bertrand Gaillard ajoute qu'il s'agit du dernier tronçon à rénover, les investissements relatifs à l'adduction d'eau étant tous terminés.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour le remplacement de la conduite d'eau potable en éternit secteur vers l'église.

Au vu des informations reçues et explications obtenues, nous donnons un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne le remplacement de la conduite d'eau potable en éternit secteur vers l'église pour un montant de CHF 325'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 0

Point 3.2.8 Réfection des endiguements du ruisseau de la Roumatta

Présentation

M. Xavier Brodard rappelle que l'année 2021 ne nous aura pas épargné avec les intempéries. En effet, la fin de printemps et le début d'été ont été riches en précipitations, sans oublier le 28 juin où il est tombé plus de 50 litres/m² en une demi-heure.

Le ruisseau dit de la Roumatta en amont du ruisseau des Medzelenès a subi une très forte érosion et son lit s'est creusé de plus de 2 mètres à certains endroits.

Il est prévu de construire une série de 10 à 15 barrages en bois afin de stopper l'érosion et ainsi d'éviter que les matériaux ne s'acheminent dans le quartier de la Serbache.

Il s'agit de travaux complémentaires à l'étude en cours du bureau Ribl SA. La commune a constaté de gros problèmes d'érosions dans le secteur. Par temps sec, le ruisseau est presque vide mais lors des précipitations, la quantité d'eau est énorme.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 200'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	200'000.00
Subventions attendues	60 %	120'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'200.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'600.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour la réfection des endiguements du ruisseau de la Roumatta.

Au vu des informations reçues et explications obtenues, nous donnons un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbaton

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbaton de cet investissement qui concerne la réfection des endiguements du ruisseau de la Roumatta pour un montant de CHF 200'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.2.9 Réfection des chemins AF

Présentation

Les fortes précipitations de cette année 2021 ont mis à mal nos chemins d'amélioration foncière. Une vision locale a été effectuée avec le Service de l'Agriculture et un dossier de subventionnement a été déposé auprès de la Confédération.

Un inventaire et des devis ont été fournis au Service des améliorations foncières pour un préavis favorable de subventionnement. Des discussions doivent encore avoir lieu avec le Service des forêts et de la nature pour une aide financière.

Certains tronçons ont une affectation agricole et d'autres pour les forêts. Selon les premiers devis réceptionnés, on devrait prévoir un montant pour le chemin du Hap et la première partie du chemin des Pointes. Ces chemins seraient réalisés en 2022. Une dizaine de chemins sont à refaire les années à venir.

Montant de l'investissement	CHF	50'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	750.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

M. Antoine Gaillard demande si les AF vont exiger un certain pourcentage de pente et de faire des corrections qui augmenteront le coût ou s'ils vont directement accepter ? **M. Xavier Brodard** répond qu'il s'agira d'une réfection basique et il n'y aura pas d'amélioration des chemins si ce n'est le chemin du Hap sur lequel une sortie d'eau sera construite.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2022 pour la réfection des chemins AF.

Au vu des informations reçues et explications obtenues, nous donnons un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection des chemins AF pour un montant de CHF 50'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 3.3 Rapport de la Commission financière

Au vu des diverses informations reçues, nous émettons un préavis favorable pour l'adoption de l'ensemble du budget d'investissement par l'assemblée communale.

Point 3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2022

Approbation du budget de fonctionnement 2022

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2022, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Approbation du budget d'investissement 2022

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2022, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 4 Budget de fonctionnement 2022 du Foyer St-Joseph

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy pour la présentation du budget de fonctionnement 2022. Mme Thao Vassard, Directrice du Foyer, répondra aux questions.

Soins et accompagnement	Prix de pension 2021 fr. 105 --		Prix de pension 2022 fr. 105 --	
	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	3 708 572.90		3 800 569.60	
Facturation soins LAMAL		2 404 792.90		2 488 212.10
Facturation accompagnement		1 303 780.00		1 303 780.00
Matériel LiMA	45 000.00	45 000.00	50 000.00	30 000.00
Sous total	3 753 572.90	3 753 572.90	3 850 569.60	3 821 992.10
Immeubles Zible A et B	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
	Intérêts	68 500.00		74 500.00
Amortissements	210 000.00		235 000.00	
Charges / locations	90 000.00	411 500.00	90 000.00	401 500.00
Sous total	368 500.00	411 500.00	399 500.00	401 500.00
Finances	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
	Amortissement immeubles	145 000.00		145 000.00
Contrib des Communes	120 000.00	268 517.00	120 000.00	267 609.00
Att/Prél réserves	150 000.00			65 000.00
Sous total	415 000.00	268 517.00	265 000.00	332 609.00
Services hôteliers	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
	Salaires exploitation	791 000.00		802 000.00
Charges soc exploitation	146 000.00		206 700.00	
Frais de personnel	30 200.00		66 000.00	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		10 000.00	
Produits alimentaires	189 000.00		189 000.00	
Cafétéria	12 500.00	25 000.00	12 500.00	25 000.00
Autres charges ménage	272 300.00		272 300.00	
Immeubles entretien	38 500.00		38 500.00	
Equipements entretien	23 000.00		38 000.00	
Achat d'équipements	30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	85 000.00		100 000.00	
Bureau et administration	43 500.00		52 500.00	
Autres charges/recettes	75 000.00	80 000.00	75 000.00	84 000.00
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 750 000.00
Sous total	1 746 000.00	1 855 000.00	1 892 500.00	1 859 000.00
Récapitulatif	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
	Soins	3 753 572.90	3 753 572.90	3 850 569.60
Immeubles Zible A et B	368 500.00	411 500.00	399 500.00	401 500.00
Finances	415 000.00	268 517.00	265 000.00	332 609.00
Services hôteliers	1 746 000.00	1 855 000.00	1 892 500.00	1 859 000.00
Totaux	6 283 072.90	6 288 589.90	6 407 569.60	6 415 101.10
Résultat	5 517.00		7 531.50	

Catégorie		Charges	Revenus	
0	Soins et accompagnement	Coûts des soins	<ul style="list-style-type: none"> Le budget du personnel soignant a été établi au mars 2021. Le foyer s'est basé sur un nombre d'infirmiers inférieur par rapport à 2021. En compensation, le nombre d'Assistants en soins et santé communautaire (ASSC) est revu à la hausse La caisse de pension soins a également été revue à la hausse en lien avec le personnel et les années de service Le budget a tenu compte de la modification des indemnités journalières suite à la vente du portefeuille de la CSS à la Zurich Assurance. Zurich Assurance entreprend un assainissement des contrats en cours et il a fallu tenir compte d'une augmentation de 45% L'adaptation des ponts AVS pour les soins s'est basée sur les départs à la retraite anticipée 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Facturation soins LAMAL	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des taxes de soins LAMal (forfait assurance maladie) Adaptation des soins facturés aux résidents et au Service de la Prévoyance Sociale (SPS)
		Facturation accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021
		Matériel LIMA	<ul style="list-style-type: none"> Une légère augmentation des achats de matériel est prévue 	<ul style="list-style-type: none"> Légère diminution car à l'heure actuelle, la liste du matériel qu'il sera possible de refacturer n'est pas encore connue

Catégorie		Charges	Revenus	
1	Immeubles du Zible A et B	Zible A	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt sur l'emprunt de 1% de 800'000.- + amortissement annuel minimal de 3% 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des locations en lien avec les travaux qui se réaliseront Adaptation des loyers qui ne seront plus subventionnés
		Zible B	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021. A savoir qu'il y a pas mal de changements de locataires mais les appartements se relouent rapidement. Le budget prévoit le 100% des loyers mais pas de location de cave, ni ne place de parc
2	Finances	Amortissement immeuble	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Contribution des communes	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des frais financiers par le Foyer
		Attribution / prélèvement à la réserve	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Un prélèvement a été fait pour compenser l'augmentation des ponts pour la retraite anticipée
3	Services hôteliers	Salaire exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Un poste de comptable à 40% a été créé afin de soutenir la direction Du personnel de cuisine supplémentaire a été engagé Diminution pour des aides au concierge 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
		Charge sociale exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Suite au vote d'une nouvelle loi, l'adaptation de la caisse de pension d'exploitation a été revue selon les nouveaux taux (plus de 50'000.-) ainsi que la hausse des indemnités journalières de 45% suite à la vente du portefeuilles de la CSS à la Zurich Assurances. Cette dernière procède à un assainissement des contrats en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Budget très prudent car les charges sociales seront probablement inférieures

Frais de personnel	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation s'explique par l'adaptation des frais pour le pont AVS sur le personnel d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Matériel médical	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Cafétéria	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Autres charges	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Immeuble entretien	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021
Equipement entretien	<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'entretien pour l'informatique à la hausse 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Achat d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Eau et énergie	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de combustible au chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Bureau et administration	<ul style="list-style-type: none"> Achat d'un nouveau programme informatique pour la gestion des dossiers de soins Achat d'un logiciel de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque
Autres charges / recettes	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Complément de facturation de chauffage pour le Zible A + B
Taxe d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de changement par rapport à 2021

Le budget 2022 du Foyer St-Joseph présente un total de charges s'élevant à CHF 6'407'569.60 et un total de produits s'élevant à CHF 6'415'101.10, soit un excédent de revenus CHF 7'531.50.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2022 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2022.

Au vu de l'équilibre des comptes présentés, la commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

M. Bertrand Gaillard annonce que l'approbation du budget de fonctionnement se fera au point 4.3 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2022 ».

Point 4.2 Budget d'investissement 2022 du Foyer St-Joseph

Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy pour la présentation du budget d'investissement 2022. Les réponses aux questions seront données par Mme Thao Vassard, Directrice du Foyer.

Budget des investissements 2022							
	durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	taux d'intérêts	Intérêts	charges annuelles	Objets déjà votés travaux en cours	Montant de l'investissement
Foyer							
Serveur informatique	4	2 500.00	1.00%	100.00	2 600.00		10 000.00
Lave-linge	10	1 500.00	1.00%	150.00	1 650.00		15 000.00
Lits et tables de nuits (x12) 3300.-	10	4 000.00	1.00%	400.00	4 400.00		40 000.00
Lave-vaisselle	10	1 500.00	1.00%	150.00	1 650.00		15 000.00
Zible B							
Stores extérieurs Zible B	10	3 000.00	1.00%	300.00	3 300.00		30 000.00
Creation bureau soins à domicile Zible B	33	4 696.97	1.00%	1 550.00	6 246.97		155 000.00
En cours							
Sécurité - groupe de secours	20	1 250.00	1.00%	250.00	1 500.00	25 000.00	
Rénovation Zible A (déd subv 50'000.--)	33	24 242.42	1.00%	8 000.00	32 242.42	800 000.00	
Total						825 000.00	265 000.00

- **Serveur informatique** : CHF 10'000.-
- **Lave-linge** : CHF 15'000.-
- **Lits et tables de nuit** : CHF 40'000.-
L'investissement pour les lits et les tables de nuit est relativement élevé car il est prévu de changer tout le mobilier qui date de la construction du Foyer. Le remplacement se fera sur 5 ans.
- **Lave-vaisselle** : CHF 15'000.-
Le lave-vaisselle subi énormément de pannes. Le foyer a un contrat de maintenance de CHF 2'600.-/ année. Il a été acheté il y a 16 ans au prix de CHF 6'000.-.

- **Zible B - Stores extérieurs** : CHF 30'000.-
- **Zible B – Création d'un bureau de soins à domicile** : CHF 155'000.-
Le RSSG souhaite créer une antenne de soins à domicile dans l'immeuble du Zible B. Un contrat de bail d'une durée de 10 ans sera signé.

Le total des investissements 2022 se monte à CHF 265'000.-

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget d'investissement 2022 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2022.

La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Point 4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2022 du Foyer St-Joseph

Approbation du budget de fonctionnement 2022

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2022 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION :	46
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

Approbation du budget d'investissement 2022

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2022 du Foyer St-Joseph, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 46
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Point 5 Modification du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

La modification de la réglementation cantonale ayant requis le recours aux spécialistes en protection incendie pour les tâches de contrôle de sécurité des bâtiments, une modification partielle du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est nécessaire.

Afin de respecter les aspects formels de la réglementation en vigueur, cette modification doit s'opérer par une modification partielle du règlement, raison pour laquelle l'avenant accepté en assemblée communale du 14 mai 2018 (en bleu) a été introduit dans le règlement.

M. Bertrand Gaillard précise qu'en rouge il s'agit des nouvelles modifications et en bleu les corrections déjà approuvées par l'Assemblée communale mais pas encore par le Canton.

II. ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

Prestations
soumises à
émolument

Art. 3. ¹ Sont soumis à émolument :

- a) l'examen préalable et définitif d'un plan d'aménagement de détail;
- b) la demande préalable, la demande de permis d'implantation et la demande de permis;
- c) le contrôle des travaux et l'octroi du permis d'occuper.
- d) Le contrôle de dossier de report d'indice, de modification de limites et de division de parcelle.
- e) Les contrôles des bâtiments et autres activités de sécurité au sens de la législation en matière de prévention des risques liés au feu et aux éléments naturels.

² Sont régis par le présent règlement les projets de plans d'aménagement de détail (art. 62ss. LATeC) ainsi que les objets soumis à l'obligation de permis (art. 135 LATeC et art. 84ss. ReLATeC).

Mode de calcul

Art. 4. ¹ L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de constitution et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al. 3).

² La taxe fixe est de

Fr. 130.- pour les dossiers selon la procédure simplifiée (art. 85 – ReLATEC)

Fr. 500.- pour les dossiers selon la procédure ordinaire (art. 84 – ReLATEC)

Fr. 3'000.- pour l'examen préalable et définitif d'un PAD

Fr. 1'500.- pour l'examen préalable et définitif relatif à la modification d'un PAD

Fr. 100.- pour le contrôle des travaux et l'octroi du permis d'occuper

Fr. 80.- pour le contrôle de dossier de report d'indice, de modification de limites et de division de parcelle.

³ Le tarif horaire est de Fr. 80.- Toutefois si la complexité du dossier nécessite le recours à l'aide d'un spécialiste technique tel que ingénieur-conseil ou urbaniste, le tarif horaire de la SIA est appliqué pour les services du spécialiste.

Le tarif horaire est de Fr. 80.- au maximum pour les contrôles du spécialiste en protection incendie. Le conseil communal détermine le tarif concret dans un règlement d'exécution.

Le tarif actuel s'élève à CHF 65.-. Ce dernier est défini selon le salaire des employés et peut être adapté en tout temps jusqu'à un montant maximal de CHF 80.-.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce règlement.

Approbaton

M. Bertrand Gaillard demande à l'Assemblée communale si elle approuve la modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions, vote à mains levées :

APPROBATION : 45
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 1

Point 6 Divers

Intempéries 2021

M. Xavier Brodard informe l'assemblée qu'à la suite des intempéries de 2021, des travaux d'urgence conséquents ont dû être effectués dans le ruisseau du Biési à partir de la ciblerie jusqu'à l'embouchure à la déchetterie. En raison de débordements et de glissements de terrain, des travaux de rénovation des ouvrages ont également dû être exécutés dans les ruisseaux de la Serbache, de Villaret et des Frandières. Un nettoyage et une ouverture de ruisseau ont été réalisés dans celui de la Roumatta qui se jette dans le ruisseau des Medzelenès. Beaucoup de dégâts ont été constatés sur les chemins AF et les routes communales. Ces travaux d'urgence entraîneront des conséquences sur les comptes communaux 2021.

Plan d'aménagement local

M. Bertrand Gaillard rappelle qu'il avait été annoncé que les conditions d'approbation seraient mises à l'enquête dans le courant de l'année. Un recours contre une décision de la DAEC a été déposé par un privé et le tribunal cantonal a donné raison au recourant. La surcharge de travail de notre urbaniste n'a malheureusement pas permis de mettre à l'enquête cette année et la procédure est donc reportée au printemps prochain.

Gestion du stationnement au bord du lac

M. Xavier Brodard transmet une information sur la gestion du parking au bord du lac à La Roche. A la suite de l'été 2020 où les abords du lac étaient envahis par les touristes, la commune a dû prendre des mesures pour l'été 2021 en mandatant une agence de sécurité pour gérer le stationnement des véhicules lors des jours de beau temps et organiser des contrôles nocturnes pour les caravanes/camping-cars qui sont interdits la nuit. Toutes les communes concernées ont également pris des mesures. D'ailleurs, une rencontre a été organisée récemment avec ces dernières afin de clarifier la situation. Une séance aura lieu au printemps prochain avec les utilisateurs du bord du lac de manière à organiser la prochaine saison estivale.

Rénovation de la place de jeux de l'école

M. Bertrand Gaillard annonce que la rénovation et l'agrandissement de la place de jeux de l'école est en cours, conformément au budget de fonctionnement déjà voté. Il remercie la Société de jeunesse de La Roche d'avoir généreusement offert, à la suite de l'organisation de la rencontre des jeunes femmes grüériennes, un élément de jeux supplémentaire d'une valeur de CHF 20'000.-.

COVID

M. Thierry Moret annonce qu'il y a eu récemment 5 classes en quarantaine. Actuellement, 5 élèves sont en isolement, 5 élèves en quarantaine mais aucune classe et aucun enseignant en quarantaine. Il espère qu'il n'y aura pas d'autres cas à la reprise de l'école en janvier.

QUESTIONS

Mme Nelly Mooser a constaté que le sentier pédestre qui part de la quincaillerie jusqu'au Lèche est en partie fermé à cause des intempéries et que le pont sur le ruisseau est dangereux puisqu'il n'a plus de barrière. Elle demande ce que la commune a prévu de faire. **M. Xavier Brodard** confirme qu'il est fermé à la suite des intempéries mais qu'il est toujours possible de passer du côté de la chapelle (Oratoire de Fatima). Il annonce que la réfection du pont est prévue pour le printemps 2022 mais il n'est pas certain que le sentier soit refait car les coûts sont conséquents et le passage à côté est garanti. **Mme Nelly Mooser** répond que ce chemin est couvert de pierres qui sont glissantes en hiver. **M. Xavier Brodard** annonce que la commune analysera le rapport qualité prix.

M. Bertrand Gaillard tient à remercier tout le personnel communal et ses collègues du Conseil.

En raison de la situation actuelle due au COVID, la traditionnelle verrée ne sera servie qu'aux personnes en possession d'un Certificat COVID.

Il souhaite aux participants de belles fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 21h30.

Applaudissements de l'Assemblée communale.


Bertrand Gaillard
Président




Elodie Repond
Secrétaire